



Règlement intérieur Tournoi 2e Colo Échecs de Mundolsheim

Article 1 : Organisation

Le club d'échecs de Mundolsheim organise un tournoi fermé lors de sa « colo échecs » réservé aux jeunes présents lors de cette colonie le **vendredi 31 octobre 2025**. Ce dernier est homologué par la fédération française des échecs et compte donc pour le classement FFE rapide (Homologation n° 69239).

Le tournoi se déroulera en 5 rondes à la cadence 12min + 3s/coup.

Article 2 : Règlements appliqués

Les règles du jeu sont celles de la F.I.D.E. entrées en application le 1er janvier 2025. L'article A5 de l'annexe A « Parties en cadence Rapide » s'applique. Le classement Elo pris en compte est le dernier classement rapide FIDE.

Forfait : Toutes les pendules seront lancées au début de chaque ronde, si un joueur est absent, il sera déclaré forfait dès lors que le temps disponible sur sa pendule sera arrivé à zéro. En l'absence d'explication valable de sa part il sera éliminé du tournoi.

A l'issue des parties le vainqueur de la partie ou le conducteur des blancs en cas d'égalité se doit de transmettre le résultat de la partie.

Article 3 : Horaires et lieu de jeu

Lieu : Gite du Herrenstein Neuwiller-Les-Saverne

Horaires prévisionnelles:

Ronde 1	11h
Ronde 2	11h30
Ronde 3	13h00
Ronde 4	13h30
Ronde 5	14h00

Article 4 : Droits d'inscription

La participation au tournoi est gratuite pour tous les jeunes participants à la « colo échecs »

Article 5 : Appariements et départages

Les appariements sont réalisés au système suisse à l'aide du logiciel PAPI. Le départage des ex-aequo se fait en appliquant successivement : buchholz tronqué , buchholz et enfin performance.

Article 6 : Prix

Les prix seront distribués à la place et sont non cumulables.

1^{er} du tournoi

Coupe

Médaille pour tous les participants

Article 7 : Arbitrage

L'arbitre de ce tournoi est Sasha PETER, arbitre fédéral Open (AFO).

Article 8 : Conduite des joueurs

Les joueurs inscrits à ce tournoi s'engagent à respecter ce règlement, à avoir une bonne conduite et à faire preuve de fair-play.

Dans la salle de jeu, les appareils électroniques doivent être maintenus en position silencieuse. La perte de la partie sera déclarée pour tout joueur qui, pendant sa partie, sera surpris à utiliser un appareil de communication ou tout joueur possédant sur lui un appareil électronique qui produira le moindre son. Il est de plus strictement interdit de sortir de la zone de jeu avec un appareil électronique si votre partie est en cours.

Signature de l'organisateur :

Signature de l'arbitre :

Sébastien PETER

Sasha PETER